

## L'Hébergement Temporaire d'Urgence en Charente

Version 2 – Le 19/02/2021

### Contexte / Constats

- Sorties d'hospitalisation insuffisamment préparées
- Retours au domicile non sécurisés, notamment après un passage aux urgences
- Situations d'urgence au domicile engendrant une insécurité pour le patient malade : carence de l'aidant, crise comportementale du malade, etc.

### Réponse mise en œuvre

5 places d'Hébergement Temporaire d'Urgence en EHPAD, réparties sur le territoire de la Charente, avec une orientation possible du lundi au vendredi 9h-17h :

- ↳ Pour les patients sortant des urgences ou d'hospitalisation, ou en situation d'urgence à domicile
- ↳ Permettant ainsi une réintégration au domicile dans un cadre sécurisé ou une orientation vers autre une structure

Expérimentation d'un an à partir du 7 décembre 2019

### Objectifs

- Faciliter les sorties d'hospitalisation
- Fluidifier en aval les urgences
- Limiter les durées moyennes de séjour à l'hôpital et des ré-hospitalisations évitables
- Améliorer et sécuriser les retours à domicile
- Préparer l'orientation vers une nouvelle structure d'accueil

### Public visé

#### Ce dispositif s'adresse aux personnes :

- Agées de plus de 60 ans en perte d'autonomie (pas de dérogation d'âge)
- Ayant une situation médicale stable, dont l'état de santé ne nécessite plus de soins médicaux
- Ayant pour projet le retour à domicile, après la sortie du dispositif
- Accueil des personnes ayant des troubles sévères du comportement, allant dans le sens d'une pathologie de type Alzheimer ou apparentée, si place disponible en unité sécurisée

#### Ce dispositif ne s'adresse pas aux personnes :

- Sortantes de SSR
- Personnes ayant des troubles psychiatriques
- En attente d'une place en hébergement permanent en EHPAD
- Nécessitant une hospitalisation en milieu sanitaire, lorsqu'une urgence médicale le justifie
- En attente d'un hébergement temporaire de droit commun, pour motif de répit / vacances du proche aidant ou l'adaptation du logement

## EHPAD porteurs d'HTU

- EHPAD Maison Sainte Marie à Etagnac
- EHPAD Les Marronniers à Rouillac
- Une place volante au sein des EHPAD de la Mutualité Française (Les Carreaux, les Jardins de la Garenne, La Source)
- Une place volante au sein des EHPAD du Centre Hospitalier d'Angoulême (Beaulieu et La Providence)
- Une place volante au sein des EHPAD des Hôpitaux de Grand Cognac (Montesquieu à Cognac, UHR et Barqueville à Châteauneuf-sur-Charente)

## Modalités principales de mise en œuvre des actions

1. La PTA valide l'orientation du patient dans le dispositif HTU
2. L'adresseur effectue la demande auprès de la PTA et assure le transfert de la personne avec tous les éléments nécessaires (fiche de liaison, ordonnance, vêtements, produits soins d'hygiène)
3. L'EHPAD valide l'admission du patient  
Durée maximale de 30 jours d'accueil en HTU  
20 euros à la charge de la personne
4. La PTA peut apporter un appui dans le cadre de la sortie du dispositif (information et orientation), voire accompagner si la situation est reconnue complexe
5. La PTA assure le suivi statistique du dispositif

=> voir logigramme

## Outils utilisés

### **En priorité l'outil de communication Paaco-Globule.**

Cet outil permet à l'EHPAD de :

- Avoir tous les renseignements concernant le patient lors de son admission,
- Assurer une fiabilité dans l'identification du patient,
- Echanger avec les intervenants à domicile, notamment dans le cadre de la sortie du dispositif.

Pour vous équiper, vous pouvez contacter :

- ☞ Vincent GERBAULT 06 48 75 41 72  
[vincent.gerbault@esea-na.fr](mailto:vincent.gerbault@esea-na.fr)
- ☞ Laïla KOURATI-HAMID 06 38 53 38 76  
[laila.kourati-hamid@esea-na.fr](mailto:laila.kourati-hamid@esea-na.fr)



**Utilisation d'une fiche de liaison** résumant la situation administrative du patient, les motifs d'orientation vers le dispositif HTU et son autonomie.

Elle est adressée à la fois par la PTA et par l'adresseur : chacun adresse les éléments qu'il a en sa possession.

## Aides financières dans le cadre du HTU

Le **cumul APA/HTU** est possible si et seulement si l'hébergé a un plan d'aide APA actif dans lequel de l'HTU est valorisé et que son droit n'est pas épuisé. S'il a une participation, celle-ci lui sera appliquée. L'hébergé devra transmettre au CD sa facture acquittée de 20€ \* X jours.

Dans la grande difficulté financière, **l'aide sociale à l'hébergement** pourra également agir sous conditions, notamment de la capacité éventuelle des obligés alimentaires.

**Logigramme**

<u>Acteurs</u>	<u>Actions</u>	<u>Outils</u>
Adresseur	Demander l'accord au patient pour l'orientation vers un HTU, à défaut à son représentant légal et/ou son entourage	
	Contacteur la PTA et demander l'orientation	N°unique 0809 109 109
PTA	Mener une pré-enquête : contacter l'entourage, le médecin traitant, les intervenants	Téléphone Paaco
	Si validation de l'orientation, contacter les EHPAD porteurs pour connaître la disponibilité de la place et expliquer la situation (si possible au plus près du domicile)	Téléphone
	Contacteur l'adresseur pour l'informer de l'orientation ou non du patient	Téléphone
	Expliquer à l'adresseur toutes les démarches à suivre	Téléphone
	Après accord de l'orientation par l'adresseur, partager le dossier patient Paaco à l'EHPAD + lui envoyer par mail l'information avec la fiche de liaison	Paaco Mail Fiche de liaison
	Si l'EHPAD ne possède pas Paaco, envoyer l'information et la fiche de liaison par mail	
Adresseur	Contacteur l'EHPAD pour expliquer la situation	Téléphone
	Adresser la fiche de liaison à l'EHPAD ou lors du transfert du patient	Mail Fiche de liaison
	Assurer le transfert du patient, avec son ordonnance, son traitement, sa carte d'identité, sa carte vitale, un trousseau vestimentaire et des produits d'hygiène	
EHPAD	Dès validation de l'admission, accepter le dossier patient Paaco A défaut, contacter la PTA pour informer de l'admission	Paaco A défaut n° unique 0809 109 109
	Informer le médecin traitant de l'admission	Paaco ou le téléphone

	Assurer les modalités de sortie du patient du dispositif Exemple : réactiver les aides, contacter le CD pour réévaluation du plan d'aide, etc.	Paaco Téléphone
	Durant le séjour, contacter régulièrement la PTA pour : Informer de l'évolution de la situation Bénéficier d'informations dans le cadre de la sortie Bénéficier d'un accompagnement si situation complexe	Paaco A défaut n° unique 0809 109 109
	Quelques jours avant la sortie, contacter la PTA pour informer de la date de la sortie du patient et des modalités de retour à domicile	
	Contacteur la PTA pour confirmer la sortie du patient du dispositif	
PTA	A partir des sollicitations de l'EHPAD, accompagner l'établissement dans ses demandes Si situation complexe, prendre le relais à la sortie du patient du dispositif	
	Assurer le suivi post-hébergement J+7 et si besoin J+30, (pas de suivi si accompagnement de la PTA)	Téléphone Tableau statistique